

Dématérialisation des DAU

DAU- Demande des autorisations d'Urbanisme

Obligation pour les collectivités de plus de 3500 habitants (Loi Élan) à compter du 01/01/2022 de disposer d'une téléprocédure leur permettant de recevoir et d'instruire les demandes d'autorisations d'urbanisme, la commune de Guénange s'est dotée d'un logiciel GEOPC qui lui permettra de recevoir par SVE (saisine par voie électronique) et de transmettre sur PLAT'AU (plateforme des autorisations d'urbanisme) les demandes aux services concernés.

Bénéfice de la dématérialisation :

Pour les usagers

- Gain de temps et dépôt de dossiers en ligne à tout moment.
- Plus de souplesse avec l'assistance en ligne qui leur permettra de corriger les erreurs et les incomplétudes.
- Plus de transparence sur l'avancement du dossier.
- Economie sur les impressions et envoi de dossiers, et réduction de l'impact environnemental en produisant moins de déchets.

Pour la collectivité

-Guichet unique transmission direct aux services instructeurs, services consultables, contrôle de légalité et fiscalité permet une meilleure répercussion en cas de fermeture des guichets physique. Une traçabilité et une coordination plus fiable dans tous les services, ainsi qu'une meilleure qualité des dossiers transmis avec un seul enregistrement évitant les erreurs de ressaisie.

SVE -Saisine par voie électronique

Un droit pour les usagers

- *Dispositif mis en place par l'état sur service.public.fr
 - **AD'AU**- Assistance aux demandes d'autorisation urbanisme
Facilite la constitution et le dépôt du dossier
- *Dépôt du dossier en version papier
 - Ou
- *Dépôt en dématérialisé :
 - * Enregistrement d'un compte usager sur **GEOPERMIS.FR**
 - Créer un compte et bien valider à la fin
 - *Créer un dossier **sur GEOPERMIS.FR** :
 - Choisir la commune
 - Télécharger le formulaire Cerfa (Max 10 Mo)
 - Cliquer sur suivant et rajouter les autres pièces si besoin
 - Cliquer sur suivant et valider

Sur le compte GEOPERMIS les usagers pourront déposer et consulter leur demande, trouver les formulaires cerfa et des renseignements Urbanisme. Les usagers qui transmettent leur demande sous forme dématérialisé ne pourront plus faire d'envoi de pièces complémentaires en version papier. De même pour le dépôt en version papier ils ne pourront plus faire d'envoi de pièces complémentaires de façon dématérialisé.

Une obligation pour la commune

- *Réception des dossiers en papier :
Numérisation et dépôt sur logiciel **GEOPC**
- *Réception des dossiers sur **SVE** via **GEOPC**
- *Transmission des dossiers via **GEOPC** sur **PLAT'AU**
(Plateforme des Autorisation d'Urbanisme) aux Services instructeurs pour instruction, services consultables pour avis, Contrôle de légalité et Fiscalité.

LEXIQUE Urbanisme :

DAU- Demande d'autorisation d'urbanisme

AD'AU- Assistance pour les demandes d'autorisations Urbanismes sur Servicepublic.fr

RIE'AU- Réception des informations et des échanges d'autorisations d'urbanismes interface utilisateurs pour les communes au RNU.

AVIS'AU- Avis sur les autorisations d'urbanisme, outil de gestion des avis pour les services consultables ne dispose pas de logiciel de consultation raccordables à PLAT'AU ou rendant peu avis.

SVE- Saisine par voie électronique

DP- Déclaration préalable

PC- Permis de construire

CUA- Certificat urbanisme d'information

CUB- Certificat urbanisme Opérationnel

AT- Autorisation de travaux

PD- Permis de démolir

PA- Permis aménager

Schéma pour la dématérialisation

Ville de Guénange



Pétitionnaire

Si envoi en SVE

Toutes les pièces devront être envoyées par voie électronique- Aucune pièce en papier ne sera acceptée suite à un dépôt en SVE.

Si envoi en version papier

Dépôt toujours possible le pétitionnaire n'est pas obligé de dématérialiser. Aucune pièce en dématérialisée ne sera acceptée suite à un dépôt en papier.

GEOPERMIS.FR

Guichet unique

Mairie

Scan et transmets sur
GEOPC

CCCE-service instructeur
CATTENOM
Instruction et transmission
via PLAT'AU

Services
consultables
pour avis

Autorité compétente
notifie au pétitionnaire par
SVE ou papier après avis
conforme et publie avis

PLAT'AU

Contrôle de légalité reçoit
les éléments via @actes

Service fiscalité
Traitement des
taxes et
recouvrements